

Validation d'Acquis de l'Expérience

Vous avez acquis une 1^{ère} expérience dans un secteur professionnel et vous souhaitez valoriser les compétences développées à travers la Validation d'une certification et/ou diplôme inscrit au RNCP ?

La MFR peut vous accompagner dans votre démarche

PUBLIC

Salarié(e) des entreprises privées, demandeur d'emploi, bénévole, volontaire, aidant familial, travailleur indépendant, retraité, fonctionnaires et agents publics, Aidant familial agricole, Titulaire d'un mandat électif (électoral ou syndical)

PRE-REQUIS

Avoir exercé une activité, en rapport avec le diplôme envisagé. Le Répertoire National des Certifications Professionnelles

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R40438>

qui recense et décrit l'ensemble des diplômes, titres et certifications reconnus par l'État et accessibles via la VAE.

<https://vae.gouv.fr/>

Lien vers france vae et france compétence pour équivalence

Liste des certifications proposées par la MFR

OBJECTIF

- Valoriser son expérience en recevant une reconnaissance officielle de ses aptitudes professionnelles,
- favoriser une mobilité interne au sein de son entreprise
- obtenir une promotion,
- recevoir un diplôme,
- décrocher un nouvel emploi...
- Développer sa confiance en soi

DUREE

Jusqu'à 48 h d'accompagnement (individuel ou collectif) pour la rédaction du livret 2

Durée moyenne de 6 mois

(selon calendrier défini conjointement)

MODALITE

Accompagnement réalisé en présentiel et/ou distanciel
Planning d'accompagnement co-construit avec le candidat

DATE ET DELAIS D'ACCES

Dès réception de la demande sur la plateforme France VAE, l'Architecte Accompagnateur des Parcours (AAP) se doit d'accuser réception sous 48 h et de prendre contact avec le candidat sous une semaine maximum

MODALITES D'EVALUATION

Faisabilité de la demande

Evaluations selon les spécificités de la certification visée

(dossier, entretien, mise en situation ...)

PRIX- FINANCEMENT

Elaboration du dossier de financement lors de la 1^{ère} phase de l'accompagnement

Service	Tarif horaire maximum	Volume horaire maximum
Faisabilité, suivi administratif et comptable du dossier et entretien post jury	Forfait 300€ net	Forfait
Accompagnement individuel	70€/h net	30
Accompagnement collectif	35€/h net	20
Frais de Jury	350 €	Forfait

Il est à noter que le parcours est à adapter au besoin du candidat au regard de son objectif de certification, de son profil et de sa situation.

Ainsi, un parcours peut être constitué que d'heures d'accompagnement individuel.

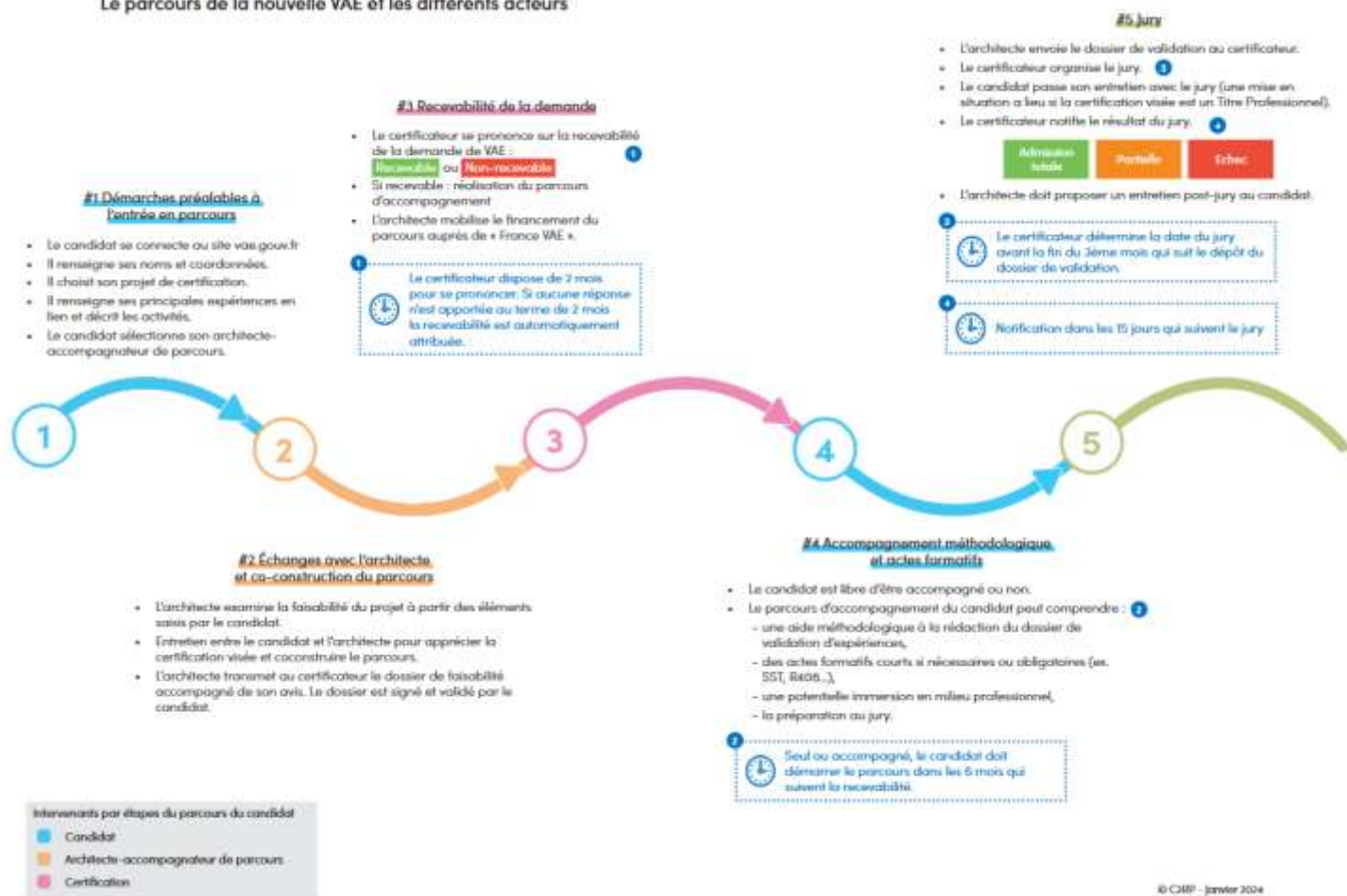
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Lieu accessible pour l'accueil aux personnes en situation de Handicap

Si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez contacter le nom du Référent handicap

DEROULEMENT

Le parcours de la nouvelle VAE et les différents acteurs



© CMAP - Janvier 2024

CONTACT ET COORDONNEES

